

MOBILITÉ

CRÉER UN SENTIMENT D'APPARTENANCE

AUPELF-UREF, ACCT ET CGRI CONTRIBUENT À TISSER À TRAVERS LE MONDE UN VASTE RÉSEAU DE SOLIDARITÉ FRANCOPHONE, TANT EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT QUE DE RECHERCHE.

Prosper Atangana

Avec ses 300 établissements d'enseignement supérieur et de recherche, la communauté universitaire et scientifique de l'espace francophone compte un nombre sans cesse croissant d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs. L'Aupelf-Uref met un large éventail de services à leur disposition. Ces services ont pour objectif de faciliter l'accès au savoir partagé et de favoriser un sentiment d'appartenance à la Francophonie. D'autres opérateurs comme l'ACCT ou le CGRI (Communauté française de Belgique), contribuent aussi à ce double dessein. Membre très actif de l'Aupelf-Uref, l'université de Liège participe à bon nombre de programmes d'enseignement et de recherche dans les pays francophones.

Pour les chercheurs et les étudiants, les bourses constituent la première possibilité offerte par la Francophonie. Elles favorisent la circulation des jeunes chercheurs et des étudiants, qui assurent ainsi la promotion de la science en français. Pour les chercheurs spécifiquement, l'Aupelf-Uref a constitué des réseaux pour éviter l'isolement des équipes, incompatible avec le travail de recherche. Il existe des réseaux institutionnels

(RI) et des réseaux thématiques de recherche partagée (RTR). Les RI regroupent par discipline onze conférences de directeurs, doyens ou chefs d'établissement de l'espace scientifique francophone. Les RTR regroupent des chercheurs d'une même discipline travaillant sur des projets communs; ils favorisent les échanges autour de thèmes de recherche propres à chaque discipline. Dix-huit RTR ont ainsi été créés dans les domaines de la santé, des sciences, des biotechnologies, de l'environnement, des sciences économiques, du droit, des lettres et sciences humaines et de l'informatique.

STRUCTURE EN RÉSEAUX

Des chercheurs liégeois sont partie prenante de ces réseaux thématiques, ainsi du réseau "biotechnologies animales" dans

lequel s'intègre le laboratoire de Physiologie de la reproduction du professeur J.-F. Beckers (faculté de Médecine vétérinaire). Avec la collaboration de chercheurs de sept pays africains, J.-F. Beckers et son équipe se sont attelés à un projet définissant "un régime optimum pour induire la super-ovulation chez les ruminants africains et en particulier ceux des races transporcélistantes".

Le Fonds International de coopération universitaire (FICU) constitue un autre outil associatif de l'Aupelf-Uref. Il permet de trouver une réponse à des besoins spécifiques — des francophones du Sud notamment —, de mettre en relation des équipes de recherche, de les associer aux échanges interuniversitaires et de bénéficier du Fonds spécial d'intervention. Très actif dans la coopération

universitaire au développement, notamment dans les pays de la Francophonie d'appel (Asie du Sud-Est, Europe centrale et orientale, Liban), le service LTAS-Mécanique de la rupture des solides (Sciences appliquées), a déjà obtenu des financements FICU à trois reprises pour "l'aide aux institutions universitaires du Vietnam en vue de la formation des chercheurs au calcul des structures via les ordinateurs". Directeur de ce service, le professeur Nguyen Dang Hung estime qu'il faudrait établir dans ces pays « plus de collaborations avec les chercheurs locaux et créer sur place une connivence avec des partenaires fiables tout en conservant, au départ des projets, les moyens d'initiative ». M. Nguyen Dang Hung insiste également sur la possibilité pour les enseignants de dispenser, au titre de professeurs

invités, des cours dans les universités et filières francophones, ou encore dans les Instituts internationaux francophones comme ceux de Hanoï (informatique) ou de Phnom Penh (technologie).

Moins spécialisée dans l'enseignement supérieur et la recherche que l'Aupelf-Uref, l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique, voir ci-dessous), autre opérateur de la Francophonie, apporte aussi son concours aux projets de recherche développés dans le Sud francophone par certains laboratoires. Le Centre wallon de biologie Industrielle (CWBI), que dirige le professeur Philippe Thonart, est de ceux-là. Le CGRI, pour la Communauté française de Belgique (voir ci-dessous), offre enfin aux étudiants, enseignants et chercheurs, un grand nombre de possibilités de bourses ou de financements de projets de recherche.

Répertoriées ici de façon trop sèche et illustrées de quelques exemples, ces différentes initiatives ne donnent qu'une idée fort partielle de la solidarité qui s'instaure de plus en plus entre les différents pôles minoritaires et scientifiques de la Francophonie à travers le monde. Ainsi se constitue le tissu d'une vaste communauté sur fond de langue et de culture dont on ne mesure pas encore toute l'importance. Sa cohésion croissante est bénéfique au savoir mais vise, au-delà, à répondre aux besoins de collectivités et de groupes de plus en plus nombreux.

Les tribus romaines

François PERIN, professeur ordinaire émérite de la faculté de Droit

PAS DE LANGUE PUISSANTE SANS IMPERIUM POLITIQUE

« Quelque séduisante qu'elle soit, l'idée même de Francophonie se heurte, me semble-t-il, à deux difficultés essentielles.

La première est d'ordre historique. Dans l'Hexagone même, le français ne s'est imposé et unifié qu'au cours d'une longue évolution allant de l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) aux débuts de la Troisième République, en passant par la Révolution jacobine. [...] Et ce qui est vrai de la France l'est plus encore des diverses régions du monde où la langue s'est implantée et développée sous l'effet de déterminations elles-mêmes diverses. Si le français est devenu langue maternelle au Québec, en Suisse romande, en Afrique ou en Wallonie et à Bruxelles (à 85 %), c'est bien évidemment suivant des logiques historiques non unifiables : logique d'immigration (ainsi en Amérique), logique de colonisation (en Afrique par exemple) ou logique d'imitation et d'osmose, liée à la puissance politique d'un *imperium* ayant institué en modèle (ainsi dans nos régions romanes). [...] Autant dire que la Francophonie n'est pas seulement en devenir : elle est aussi le résultat de multiples *devenirs*. Gardons-nous bien d'y voir quelque chose comme l'émanation naturelle d'un être toujours présent et partout identique. Elle tient sa force nécessaire et féconde du *imperium* qui la soutient dans les différents pays concernés...

Ceci conduit à un second obstacle : il n'est pas de langue ni de culture puissantes sans qu'un pouvoir politique leur communique sa force et son rayonnement. Politiquement, la Francophonie représente certes un effort considérable en ce sens, mais aucun *imperium* isolé, fût-il français ou francophone, ne peut sauver la mise à lui seul : dans la lutte qui oppose les cultures européennes à l'envahissante culture américaine, le seul *imperium* envisageable est celui d'une Europe conçue comme puissance politique à part entière. Il y faudrait, si je puis dire, un sursaut gaulliste d'indépendance collective. Car les cultures qui ont fait le prestige de notre vieux continent ne survivront, j'en suis convaincu, qu'associées entre elles et reliées à un pouvoir politique susceptible de les sortir, toutes ensemble, de l'orbite américaine [...]. »

Propos recueillis par Pascal Durand

LE BRAS SÉCULIER DE LA FRANCOPHONIE

Créée à Niamey (Niger) le 20 mars 1970, l'Agence de coopération culturelle et technique est née d'un idéal : réunir autour d'un projet commun l'ensemble des pays ayant le français en partage. C'est l'unique organisation intergouvernementale de la Francophonie. Elle regroupe une quarantaine d'États et gouvernements répartis sur cinq continents, soit un pays sur quatre dans le monde. Depuis le Sommet de Chailhot (1991), l'Agence assure également le secrétariat de toutes les instances de la Francophonie.

L'ACCT a pour mission d'être le rassemblement des identités propres à l'intérieur de la famille francophone afin de créer une communauté participant au dialogue mondial. Elle déploie, dans cette perspective, son activité multilatérale dans les domaines de la formation, de la culture et de la communication, de la coopération technique et du développement économique, de la coopération juridique et judiciaire, de diverses actions de solidarité, d'études et

d'assistance technique au titre de son programme spécial de développement.

Véritable bras séculier de la Francophonie, l'Agence veille à la sauvegarde de l'utilisation du français dans les organisations internationales et administre un fonds multilatéral d'aide à la traduction et à l'interprétation dans les réunions et les congrès internationaux des organisations non-gouvernementales. Elle met par ailleurs en œuvre un programme de coopération dans le domaine des Industries de la langue.

L'Agence pilote le Fonds international pour le développement des langues et civilisations africaines (Fidéca). Elle mène aussi des actions en matière de soutien à l'enseignement du français et à l'alphabétisation. L'ACCT soutient la politique des langues nationales en partenariat avec le français, lequel ne devrait surtout pas apparaître comme l'instrument d'un autre impérialisme culturel.

LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE À TRAVERS LE MONDE

Promouvoir les échanges de chercheurs, de spécialistes, de boursiers et de jeunes, partager les acquis de la recherche, diffuser les traditions, aider les artistes à se faire connaître à l'extérieur tout en s'ouvrant aux témoignages culturels venus de tous les horizons, tels sont quelques-uns des buts du Commissariat aux relations internationales.

Le CGRI est l'outil de la politique extérieure de la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Il lui revient d'assurer la présence effective de celle-ci dans le monde et de promouvoir les échanges dans le vaste domaine des compétences qui lui ont été dévolues. Son expérience est jalonnée par les actes qu'il n'a cessé de poser en matière de culture, d'enseignement, de coopération scientifique, d'affaires sociales, de santé, de sport et de tourisme. Il assure la représentation de la Communauté française dans de nombreuses organisations internationales, et la gestion des accords qui lient celle-ci à plus de cinquante pays ou régions.